



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 27 février 2023

Date de la convocation : 21 février 2023

Date d'affichage : 21 février 2023

L'an 2023 le 27 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude – M. BARBAUX Maxime – M^{me} BOUNOUA Rachida – M. CARDON Olivier – M^{me} CAZAUX Christine – M. COLLET Olivier – M^{me} de SWARTE Marie-Dominique – M^{me} DEBUYSER Chantal – M^{me} DIEUDONNE Nadine – M. DUPONT Bruno – M^{me} HERDIN Andrée – M. KNOCKAERT Vincent – M^{me} LUTZ Véronique – M^{me} MARTEAU Martine – M^{me} PALLADINO Dominique – M. PRUVOST Arnaud – M. RAVET Pierre-Luc – M^{me} RUCKEBUSCH Geneviève – M. TASSEZ Florent -.

Absent(s) ayant donné procuration : M^{me} BLONDEL Marie-Christine à M^{me} HERDIN Andrée – M^{me} CALDI Christine à M^{me} LUTZ Véronique – M^{me} VAN BECELAERE Edith à M^{me} DEBUYSER Chantal -

Absent(s)/excusé(s) : M. COTE Alexandre – M. DEFOSSEZ Emmanuel – M. LEROY Bertrand – M. PECQUEUR Sylvain –

Secrétaire de séance : M^{me} DE SWARTE Marie-Dominique

Nombre de membres du Conseil municipal : 26

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres votants : 19

Délibération n° 2023 – 06

OBJET **DENOMINATION DES RUES ET DE LA PLACE EN ZONES IA ET IB DU CŒUR DE VILLE**

Vu l'article L.141-3 du code de la voirie routière ;

Vu le plan ci-annexé ;

Considérant qu'il revient au conseil municipal de prononcer le classement des voies publiques communales ouvertes à la circulation dans le domaine public et selon la jurisprudence de dénommer les voies et lieux publics communaux ;

Considérant que les phases dites IA et IB de l'aménagement du projet Cœur de ville sont en cours d'achèvement et que les permis de construire sur les lots libres commencent à être délivrés ;

Considérant qu'il convient pour les besoins des colotis et des concessionnaires de dénommer les nouvelles voies et la place de ces zones IA et IB qui desserviront les futures adresses de ce lotissement ;

Ceci exposé, après avis du bureau, le conseil municipal :

- 1) approuve la dénomination de la *rue Claudie Haigneré, rue de la Filature, rue du Tissage et place de la Fleur de lin* desservant les zones IA et IB de l'opération Cœur de ville selon le plan ci-annexé ;
- 2) charge le maire et ses services d'effectuer les démarches administratives relatives aux numérotations ;

A l'unanimité

Pour : 15

Contre :

Abstention : 4

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,

Les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ

